

Organisation des épreuves cantonales par canton (année scolaire 2023-2024) Fribourg francophone

Année	Disciplines évaluées	Visée de l'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'épreuve	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
8^e	Français Mathématiques	<p>Épreuve à visée diagnostique. Les <i>tests de référence</i> sont proposés selon les besoins/observations avérés sans aucune obligation légale.</p> <p>Ces épreuves sont réalisées par un.e responsable de discipline, deux ou trois auteur.es et la ou le responsable de l'évaluation.</p>	La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport fixe le but des tests de référence ainsi que leurs modalités d'exécution, de correction, de communication et de prise en compte des résultats dans l'évaluation de l'élève.	<p>Évaluation pour une partie des élèves (environ 5-10%), pour lequel.les une information complémentaire est nécessaire pour l'orientation (discordance des autres critères). Elles se déroulent sur deux demi-jours à la fin du mois de mars. La durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour tous les élèves qui les passent.</p>	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : résultats obtenus par l'élève.</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> : résultats obtenus par l'élève.</p> <p><i>Aux directions du futur établissement du cycle 3</i> : résultats obtenus par l'élève.</p> <p>Les résultats apportent le dernier critère pour décider de l'orientation de l'élève en vue du passage au degré secondaire I.</p>
11^e	Français Mathématiques Allemand Anglais Une autre discipline est parfois testée, comme le Latin ou les Sciences de la nature en prégyrnasiale.	<p>Épreuve à visée sommative. <i>Épreuves cantonales</i> de fin de scolarité obligatoire préparées par un groupe de travail pour chaque discipline, elles sont adaptées aux trois types de classes : Prégymnasiale (P), Générale (G) et Exigences de base (EB). Une consultation est organisée auprès des enseignant.es de chaque discipline.</p>		Ces épreuves sont destinées à toutes et tous les élèves de 11 ^e . Elles se déroulent en fin d'année scolaire. Les jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : résultats obtenus par l'élève.</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> : résultats obtenus par l'élève.</p> <p>Les résultats des épreuves entrent à hauteur de 10% dans le calcul de la moyenne de la discipline pour le deuxième semestre.</p>

RL : représentantes légaes et représentants légaux